



Conseil économique et social

Distr. limitée
10 juin 2011
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-cinquième session

Point 3 de l'ordre du jour provisoire¹

Suite donnée aux recommandations de la Conférence internationale sur la population et le développement

Lettre datée du 24 mai 2011, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires de la Mission permanente de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous informer que Hasan Kleib, Ambassadeur et Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, vient d'être élu Président de la quarante-cinquième session de la Commission de la population et du développement, qui se tiendra à New York en avril 2012. À présent que les préparatifs sont en cours, je tiens à vous exprimer toute ma reconnaissance pour l'appui sans faille que vous nous apportez, notamment par l'intermédiaire de la Division de la population, du Département des affaires économiques et sociales et du secrétariat de la Commission, qui ont commencé à nous prêter leur coopération en vue d'assurer la réussite de la session.

À cet égard, j'ai le plaisir de vous faire tenir ci-joint (voir annexe) une copie de la Déclaration de Yogyakarta sur la planification familiale, la santé maternelle et la réduction de la pauvreté, adoptée à la Conférence internationale sur la promotion de la planification familiale et de la santé maternelle en vue de réduire la pauvreté qui a eu lieu à Yogyakarta (Indonésie) les 26 et 27 octobre 2010. Cette déclaration contient un certain nombre de recommandations destinées à aider les pays en développement et d'autres partenaires à répondre aux principales difficultés et préoccupations auxquelles ils font face au regard de la planification familiale, la santé maternelle et la réduction de la pauvreté, l'allocation des ressources financières et humaines nécessaires à l'amélioration de la planification familiale et de la santé maternelle, et la mise à profit de la coopération Sud-Sud dans ce contexte.

Je suis persuadé que le texte de la Déclaration, qui a été adoptée par des ministres, des hauts responsables de gouvernements, des experts internationaux et des représentants d'organisations non gouvernementales, du Fonds des Nations Unies pour la population et de l'Organisation mondiale de la Santé, s'avèrera utile à

¹ E/CN.9/2011/L.2/Rev.1.



l'examen des questions de planification familiale et de santé maternelle à l'ONU. Je vous serais donc reconnaissant de bien vouloir le faire distribuer comme document de la quarante-cinquième session de la Commission de la population et du développement.

Le Chargé d'affaires,
Représentant permanent adjoint
(*Signé*) Yusra **Khan**

**Annexe à la lettre datée du 24 mai 2011 adressée
au Secrétaire général par le Chargé d'affaires
de la Mission permanente de l'Indonésie auprès
de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration de Yogyakarta sur la planification familiale,
la santé maternelle et la réduction de la pauvreté**

**Conférence internationale sur la promotion de la planification
familiale et de la santé maternelle en vue de réduire la pauvreté**

Yogyakarta (Indonésie), les 26 et 27 octobre 2010

I. Introduction

Nous, les membres de Partenaires dans le domaine de la population et du développement, une alliance intergouvernementale de pays en voie de développement^a qui représente plus de la moitié de la population mondiale, ainsi qu'un certain nombre d'autres pays en voie de développement, avons participé à la Conférence internationale sur la promotion de la planification familiale et de la santé maternelle pour réduire la pauvreté, organisée à Yogyakarta (Indonésie), les 26 et 27 octobre 2010.

Comme il est reconnu dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement ainsi que dans les documents issus d'autres réunions et sommets internationaux, la planification familiale et la santé maternelle sont les éléments principaux de la santé de la reproduction et font partie intégrante des stratégies de développement et de réduction de la pauvreté.

Les participants à la Conférence, qui a duré deux jours, ont donc examiné les grands défis relatifs à la planification familiale et à la santé maternelle, avec un accent particulier sur les questions et les préoccupations propres aux pays en voie de développement, échangé des données d'expérience sur les programmes d'intervention spécifiques qui se sont avérés efficaces, et examiné leurs expériences dans le domaine de l'intégration de la planification familiale et de la santé maternelle dans les stratégies de réduction de la pauvreté. Ils ont examiné les contraintes en matière de ressources, notamment humaines et financières, qui limitent les progrès vers la réalisation des objectifs fixés à la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement. La Conférence a également exploré les possibilités offertes par la coopération Sud-Sud pour faire face aux contraintes et aux défis de manière collective, à travers une coopération accrue et des partenariats.

Nous nous engageons collectivement, et dans nos capacités individuelles, à promouvoir activement et à mettre en œuvre les actions proposées dans la présente Déclaration en vue d'améliorer l'accès à la santé maternelle et aux services de planification familiale, de réduire la pauvreté et de promouvoir le développement durable.

^a Au 27 octobre 2010, les membres de l'alliance étaient les pays suivants : Afrique du Sud, Bangladesh, Bénin, Chine, Colombie, Égypte, Éthiopie, Gambie, Ghana, Inde, Indonésie, Jordanie, Kenya, Mali, Mexique, Maroc, Nigéria, Pakistan, Sénégal, Thaïlande, Tunisie, Ouganda, Viet Nam, Yémen et Zimbabwe.

II. Préambule

Nous, les participants à la Conférence :

Rappelant les objectifs contenus dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement adopté en 1994 et ceux qui figurent dans les actions clefs adoptées au cours de l'examen quinquennal de la mise en œuvre du Programme, en 1999, ainsi que les engagements et les objectifs du Millénaire pour le développement convenus par les chefs d'État et de gouvernement lors du Sommet du Millénaire en 2000, et ceux convenus par l'Assemblée générale en 2005 et 2010, contenus dans les documents de révision des objectifs du Millénaire pour le développement après 5 et 10 ans,

Notant que dans les pays et les régions en croissance démographique rapide, il est difficile d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à la réduction de la pauvreté, la réduction de la mortalité infantile et maternelle et l'accès universel à l'enseignement primaire,

Reconnaissant que la planification familiale, la santé maternelle, la pauvreté et l'autonomisation des femmes sont interdépendantes, et que les objectifs visant à réduire la pauvreté (objectif 1), rendre l'enseignement primaire universel (objectif 2), promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (objectif 3) et améliorer la santé maternelle (objectif 5) ne peuvent être atteints que si l'objectif de la Conférence internationale sur la population et le développement concernant l'accès universel à la santé de la reproduction (cible 5.B de l'objectif 5), y compris la planification familiale, est atteint,

Notant avec préoccupation que la planification familiale a perdu sa centralité en termes de financement et sa place dans les stratégies de réduction de la pauvreté ainsi que dans les politiques et programmes de population et de santé de la reproduction, et que des efforts importants sont nécessaires pour en faire une priorité dans les plans de développement aux niveaux national et international,

Notant que de nombreux obstacles, notamment les coûts, les directives et pratiques médicales injustifiées, la désinformation, les préjugés des prestataires, la grave pénurie de ressources humaines consacrées à la santé et d'autres barrières sociales et religieuses, empêchent les femmes et les hommes d'exercer leur droit fondamental de décider si et quand ils souhaitent avoir des enfants,

Notant en outre que des recherches récentes démontrent que la prévention des grossesses non désirées peut accélérer le développement économique,

Notant avec préoccupation que l'incidence continue des crises financières et économiques et la lente reprise économique ont des effets néfastes sur nos économies et des conséquences potentielles sur nos efforts en vue d'atteindre les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement et les objectifs du Millénaire pour le développement, la situation étant aggravée par des catastrophes naturelles fréquentes et le changement climatique,

Notant en même temps le regain d'intérêt pour une approche intégrée de la santé de la reproduction, y compris la planification familiale et la santé maternelle, qui ressort des récentes déclarations faites par de grandes économies,

Réaffirmant l'importance d'intégrer la santé de la reproduction, y compris la santé maternelle et infantile, la planification familiale et les soins et la prévention du

VIIH/sida, dans les plans de développement nationaux et les stratégies de réduction de la pauvreté,

Réaffirmant l'urgence qu'il y a à accroître sensiblement les ressources allouées à la planification familiale et à la santé maternelle, tant par des sources internes que par des sources externes,

Réaffirmant les engagements que nous avons pris lors des forums internationaux tenus à Rabat en 2007 et à Kampala en 2008, et l'engagement de Partenaires dans le domaine de la population et du développement et de ses pays membres de soumettre régulièrement des rapports sur leurs réalisations et contributions en vue de la réalisation des objectifs arrêtés au niveau international pour 2015.

III. Questions prioritaires et recommandations

A. Planification familiale et pauvreté

La fécondité élevée, la mauvaise santé maternelle et la pauvreté sont inextricablement liées. Symptômes de la pauvreté, la fécondité élevée et la mauvaise santé maternelle empêchent les familles et les communautés d'échapper à ce fléau.

La planification familiale est une stratégie importante qui peut améliorer la santé maternelle, réduire la mortalité maternelle, ralentir la croissance de la population et contribuer au développement économique. Elle permet de réduire la fécondité et la dépendance des jeunes et ouvre une fenêtre d'opportunités pour des investissements plus importants dans le secteur social, en particulier l'éducation, la santé, l'eau et l'assainissement. La planification familiale aide les femmes à retarder la procréation et à limiter le nombre de grossesses et leur fournit des possibilités accrues en matière d'éducation et d'emploi, ce qui augmente le revenu des ménages ainsi que l'investissement de la famille dans l'éducation et la santé de ses membres, en particulier les enfants.

Travailler à l'accès universel à la santé de la reproduction, y compris la planification familiale, qui est la cible 5.B de l'objectif 5, aidera à réduire les taux de mortalité maternelle et contribuera à l'objectif 1 (éradiquer la pauvreté et la faim).

Investir dans la planification familiale doit être un élément central des politiques, plans, stratégies et programmes nationaux et doit être considéré comme un investissement qui peut rapporter des dividendes pouvant être utilisés pour le développement d'autres secteurs, et non uniquement comme un coût.

Recommandations

- Constituer un groupe de travail multisectoriel composé de représentants des ministères de la santé, de l'éducation, de l'eau et l'assainissement, et du plan et des finances, ainsi que des organismes nationaux de planification et d'autres organisations compétentes pour élaborer des plans d'action solides et allouer les fonds nécessaires à la mise en œuvre de programmes de santé maternelle et de planification familiale dans le cadre du développement national et des stratégies de réduction de la pauvreté.

- Promouvoir la décentralisation de la prestation de services de santé maternelle et de planification familiale en vue d'encourager la sensibilisation et la participation de la population.
- Investir dans l'éducation des enfants, en particulier les filles, et des femmes, afin d'accroître leur participation à l'activité économique et de renforcer leur rôle dans le processus de prise de décisions.
- Impliquer un large éventail de parties prenantes, y compris la population, les administrations régionales, les institutions religieuses et culturelles et les organisations confessionnelles, qui promouvoir et intégreront la planification familiale dans leurs initiatives de développement.

B. Planification familiale et santé maternelle

Le document final de la Réunion plénière de haut niveau de la soixante-cinquième session de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement (résolution 65/1 de l'Assemblée générale, intitulée « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement ») a exprimé « une grave préoccupation face à la lenteur des progrès de la réduction de la mortalité maternelle et de l'amélioration de la santé maternelle et procréative » (par. 20).

À cet égard, la Conférence s'est félicitée de l'appui récemment renouvelé en faveur de la santé maternelle, dont témoignent, entre autres, la Stratégie mondiale pour la santé des femmes et des enfants lancée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et les discussions lors de la réunion du Groupe des Huit au Canada et de la Conférence internationale sur la planification familiale qui a eu lieu à Kampala en 2009.

Des estimations récentes de l'OMS indiquent des déclinés dans les ratios de mortalité maternelle et le nombre de décès maternels dans de nombreux pays. Il est à noter que dans la seule année 2010, près de 200 000 femmes supplémentaires pourront survivre à la grossesse et à l'accouchement. L'amélioration de l'accès à des accoucheuses qualifiées, aux soins obstétricaux d'urgence et à la planification familiale a contribué à cette tendance. Pourtant, environ 46 millions de femmes accouchent sans accoucheuse qualifiée. La plupart de ces femmes sont pauvres et marginalisées, vivent dans des zones reculées, sont jeunes et ont un accès limité ou inexistant aux services de santé de base, y compris les services de planification familiale. Les conséquences des besoins non satisfaits en matière de contraception sont des grossesses non désirées et non planifiées et des avortements dangereux, qui entraînent souvent des problèmes de santé, voire la mort.

Il est également noté que de nombreux pays en voie de développement entrent dans une phase où le nombre et la proportion de femmes en âge de procréer sont en hausse. Cela génère un élan démographique qui se traduira par une augmentation continue de la population pendant encore plusieurs décennies. Cette augmentation pourrait entraver les efforts visant à réduire la pauvreté et réduire les gains en termes de développement. Pour contrer cela, il faut réduire davantage la fécondité et la croissance démographique, même dans les communautés analphabètes et à faible revenu, en donnant un accès amélioré, ininterrompu et gratuit, ou presque, aux produits de contraception, accompagné d'informations fiables sur les méthodes de planification familiale.

La planification familiale est au cœur de l'amélioration de la santé maternelle, l'un des huit objectifs du Millénaire pour le développement (objectif 5), et de la réalisation d'autres objectifs. Des études montrent que la planification familiale offre des avantages immédiats pour la vie et la santé des mères et de leurs enfants. Même si des études montrent que l'accès aux services de planification familiale peut réduire la mortalité maternelle d'un tiers, le fait est que les services de planification familiale restent hors de portée pour beaucoup, surtout les pauvres, les jeunes et ceux qui sont marginalisés dans leurs sociétés. On estime que plus de 200 millions de femmes veulent utiliser des méthodes de planification familiale sûres et efficaces, mais n'y ont pas accès. Un approvisionnement suffisant et ininterrompu de contraceptifs est le fondement de tous les programmes et services de planification familiale et est essentiel pour répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale. Un coût relativement élevé, des procédures et des pratiques médicales injustifiées, la désinformation et les préjugés des prestataires empêchent les femmes et les hommes d'exercer leur droit fondamental de décider si et quand ils souhaitent avoir des enfants.

Recommandations

- Repositionner la planification familiale comme une priorité dans les programmes de développement nationaux et internationaux.
- Redoubler d'efforts et s'appuyer sur les progrès accomplis pour que la grossesse et l'accouchement soient sans risques. Réduire davantage la mortalité et la morbidité maternelles par le renforcement des interventions sanitaires spécifiques, y compris la présence d'accoucheuses qualifiées lors de l'accouchement et la prestation de soins obstétricaux d'urgence.
- Développer la prestation de soins obstétricaux complets et renforcer le rôle des agents de santé qualifiés, y compris les sages-femmes et les infirmières, à travers la formation initiale et la formation continue, le transfert des tâches, et des incitations à utiliser pleinement leur potentiel en tant que prestataires de confiance en matière de soins de santé maternelle. Développer la planification familiale au sein des communautés locales. Développer et améliorer la formation formelle et informelle offerte en matière de soins de santé sexuelle et reproductive et de planification familiale à tous les prestataires de soins de santé, les éducateurs et les gestionnaires de la santé, y compris la formation à la communication interpersonnelle et au soutien psychologique.
- Examiner et prendre des mesures pour éliminer les obstacles relatifs à l'accès et au coût des services de planification familiale afin d'améliorer l'accès à ces services et de briser les inégalités d'accès entre les riches et les pauvres.
- Prendre des mesures pour s'assurer que les hommes, les femmes et les jeunes peuvent accéder en toute connaissance de cause à un large choix de méthodes de planification familiale sûres, efficaces, abordables et acceptables.
- Assurer un approvisionnement adéquat et ininterrompu de contraceptifs en renforçant la sécurité des produits de santé reproductive ainsi que les systèmes informatiques de gestion logistique.
- Répondre aux inégalités d'accès aux services de santé, y compris des services de santé reproductive et de planification familiale, par des examens de gestion

et des politiques telles que la mise en place de mécanismes d'assurance et de protection sociale.

- Répondre aux besoins des adolescents et des jeunes qui sont toujours plus nombreux, en matière de santé sexuelle et reproductive, notamment en leur fournissant des informations, des conseils et des services de planification familiale.

C. Ressources financières et humaines

La planification familiale et la santé maternelle sont des éléments essentiels de la santé de la reproduction. Garantir l'accès universel et durable à des services de planification familiale dans le cadre plus large de la santé de la reproduction suppose des systèmes de santé solides, équitables, responsables et dotés de ressources adéquates. Le repositionnement de la santé de la reproduction dans le système de santé, dans le cadre de stratégies nationales de développement et de réduction de la pauvreté, permettra d'accroître les ressources humaines et les fonds alloués à la planification familiale et à la santé maternelle.

Actuellement, dans de nombreux pays, les investissements dans la santé, en particulier la santé de la reproduction, ne sont ni suffisants ni équitables. Ils doivent être renforcés et, en même temps, il est impératif d'utiliser plus efficacement les ressources afin de maximiser l'impact de tous les investissements dans ce secteur.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a appelé tous les pays à prendre des mesures afin de répondre aux besoins de leurs populations en matière de planification familiale dans les plus brefs délais et de fournir un accès universel à une gamme complète de méthodes de planification familiale sûres et fiables d'ici à 2015. Malgré cet appel, les ressources allouées à la planification familiale ont considérablement diminué et sont aujourd'hui moins élevées qu'elles ne l'étaient en 1995, ce qui a des conséquences néfastes sur les capacités des pays de répondre aux besoins non satisfaits en matière de planification familiale et pourrait saper les efforts visant à prévenir les grossesses non désirées, réduire la mortalité maternelle et infantile, procurer des quantités suffisantes de produits de planification familiale et améliorer la qualité des services.

Recommandations

- Rendre les services de santé sexuelle et reproductive, y compris la planification familiale, universellement disponibles dans un cadre de droits et intégrés dans les services de santé.
- Examiner la question de l'égalité et l'équité entre les sexes et de l'accès équitable aux services de santé, y compris la santé et la reproduction et la planification familiale pour les populations pauvres et marginalisées (notamment les femmes, les jeunes et les minorités ethniques).
- Supprimer les obstacles politiques à la prestation des services de contraception, fournir des services d'avortement sûrs et accessibles lorsque la loi le permet, et surmonter les obstacles culturels et religieux à la planification familiale.
- Encourager la production locale de contraceptifs, le cas échéant, et mener des recherches pour des contraceptifs plus efficaces.

- Renforcer l'engagement des partenariats public-privé (y compris entre les universités, les investisseurs, les professionnels, les partenaires de développement, le secteur privé et la population), en particulier pour l'innovation, la technologie et l'expansion de la base de ressources.
- Élaborer, renforcer et élargir les mécanismes de protection sociale, mettre en place des filets de sécurité et assurer un niveau minimal d'accès aux services essentiels et la sécurité du revenu pour tous.
- Engager un dialogue avec les communautés et leurs dirigeants (y compris les chefs religieux et les leaders populaires) sur leurs besoins spécifiques en matière de santé sexuelle et reproductive et travailler sur des partenariats pour la prestation des services.
- Adopter des stratégies nationales de communication en matière de planification familiale, renforcer l'information, l'éducation et la communication sur la contraception, et soutenir les campagnes de sensibilisation pour et par les parlementaires.
- Responsabiliser les femmes, y compris les jeunes femmes, à travers la connaissance et le choix en termes de services et de produits de santé sexuelle et reproductive.
- Renforcer l'utilisation d'« agents de vulgarisation sanitaire » et de mobilisateurs sociaux au niveau local.
- Les pays doivent consacrer davantage de ressources au financement et à la mise en œuvre des programmes de planification familiale et de santé maternelle et au recrutement des effectifs nécessaires.
- La coopération Sud-Sud ne remplace pas l'aide internationale au développement; les efforts doivent être renforcés pour aider à mobiliser des ressources pour la coopération Sud-Sud et triangulaire.
- Les donateurs internationaux devraient faire de leur mieux pour accroître l'aide internationale au développement et atteindre l'objectif de 0,7 % du revenu national brut arrêté à l'échelle internationale.
- L'aide internationale et des ressources supplémentaires seront nécessaires pour aider les pays pauvres qui ont des difficultés à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. En outre, des efforts accrus devraient être faits pour mobiliser des ressources en faveur de ces pays par le biais de la modalité Sud-Sud.
- Renforcer la gestion axée sur les résultats et la responsabilité mutuelle à tous les niveaux; augmenter les ressources humaines, financières et matérielles consacrées à la santé sexuelle et reproductive; et utiliser les ressources d'une manière plus efficace et efficiente.

D. Coopération Sud-Sud

La possibilité d'améliorer et de renforcer la coopération Sud-Sud est aujourd'hui beaucoup plus forte que jamais, comme l'indique le fait qu'un certain nombre de pays de l'alliance sont en train d'accroître leur appui à la coopération Sud-Sud et ont commencé à allouer des ressources pour l'octroi de bourses et la fourniture de produits et d'équipements de santé de la reproduction. Durant de

nombreuses décennies, ces pays ont également accumulé des niveaux élevés de connaissances, d'expérience et d'expertise dans la planification et la mise en œuvre d'interventions visant à améliorer la santé maternelle et la planification familiale et ont établi des institutions de formation de toute première qualité permettant de faire progresser la coopération Sud-Sud et de la rendre plus efficace. La capacité institutionnelle de formation qui existe dans un certain nombre de pays devrait être pleinement exploitée par la coopération Sud-Sud et triangulaire.

Le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement a souligné l'intérêt pour les pays à apprendre de l'expérience des autres, à travers des modalités différentes. L'importance de la coopération Sud-Sud pour la mise en œuvre du Programme d'action a également été reconnue par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de l'examen quinquennal. Dans l'additif au rapport du Comité ad hoc plénier de la vingt et unième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulé « Principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement », il est noté qu'« il faudrait que les pays donateurs et le secteur privé fournissent des fonds et un appui, afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et de maintenir son plein potentiel, y compris l'initiative Sud-Sud : partenaires en matière de population et de développement, afin de favoriser les échanges de données d'expérience et de mobiliser les compétences techniques et autres ressources dans les pays en développement » (A/S-21/5/Add.1, par. 88).

Au cours de ces 15 dernières années, Partenaires dans le domaine de la population et du développement a favorisé la mise en œuvre du Programme d'action à travers le dialogue politique, le partage d'expériences, la promotion de la sécurité des produits de santé de la reproduction, le renforcement des capacités nationales ainsi que le renforcement des institutions nationales de formation grâce à la coopération Sud-Sud. Pour améliorer le suivi, Partenaires dans le domaine de la population et du développement a mis en place un mécanisme pour recueillir périodiquement des informations sur les produits et services échangés entre pays membres et non-membres, et est en train de documenter de meilleures pratiques à partager entre les pays membres et d'autres pays. L'organisation a également développé des modules génériques sur des questions précises pour leur incorporation dans les programmes de formation en cours au sein de ses institutions partenaires.

Recommandations

- Accroître le rôle de la collaboration Sud-Sud dans le renforcement de la santé sexuelle et reproductive, y compris grâce à des programmes de planification familiale dans les pays membres et des pays non-membres.
- Renforcer les institutions dans les pays membres de Partenaires dans le domaine de la population et du développement afin de faciliter l'échange d'expériences et de meilleures pratiques et la formation entre pays membres et non-membres.
- Utiliser la modalité Sud-Sud pour la fourniture de contraceptifs et le transfert de technologie entre les pays de l'alliance et avec des pays non-membres.

IV. Engagement et perspectives

Nous, les participants à la Conférence internationale sur la promotion de la planification familiale et de la santé maternelle en vue de réduire la pauvreté, nous engageons à activement suivre et mettre en œuvre les recommandations contenues dans la présente Déclaration et à renforcer la coopération entre nous à travers la coopération Sud-Sud, et avec tous les partenaires au développement, y compris les groupes parlementaires, les organisations non gouvernementales, les organisations de la société civile, le secteur privé et la communauté des donateurs.

Nous demandons aux gouvernements :

- D'accélérer les progrès vers l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes, ce à quoi ils se sont engagés à la Réunion de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement convoquée par l'ONU en 2010;
- D'investir dans la formation des accoucheuses qualifiées, de fournir des soins périnataux et d'améliorer l'accès aux soins obstétricaux d'urgence;
- De permettre aux communautés qui n'ont pas accès à des accoucheuses qualifiées de réaliser l'accès universel à la planification familiale volontaire et à la santé maternelle, en particulier dans les situations à faibles ressources;
- D'identifier et de réduire les obstacles à la planification familiale, de donner la priorité à la planification familiale et à la santé maternelle et de s'assurer qu'elles sont des éléments au cœur des plans, politiques, stratégies et programmes nationaux pour l'éradication de la pauvreté et de développement;
- D'allouer suffisamment de fonds pour la planification familiale et la santé maternelle à travers des mécanismes tels que la création de lignes budgétaires pour les produits de santé de la reproduction, d'augmenter les budgets nationaux pour la santé à 15 % et d'améliorer l'utilisation efficace des ressources disponibles de manière à assurer un accès équitable;
- D'assurer l'engagement du secteur privé, des organisations non gouvernementales et d'autres organisations de la société civile pour améliorer l'accès à la planification familiale et à la santé maternelle;
- De promouvoir le renforcement et le soutien à la coopération Sud-Sud comme une stratégie efficiente en vue d'accélérer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et des objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Nous demandons aux Partenaires dans le domaine de la population et du développement :

- De faciliter l'échange d'informations et d'expériences entre les pays membres et d'autres pays sur les efforts et les progrès accomplis au niveau du repositionnement de la planification familiale dans le cadre de programmes nationaux de développement;
- D'accroître les activités de sensibilisation aux niveaux national, régional et mondial en vue de promouvoir l'augmentation des investissements dans le domaine de la santé, en particulier pour les services et informations en matière de planification familiale et de santé maternelle;

- De faciliter la fourniture de produits de santé de la reproduction par les pays producteurs aux pays non producteurs du Sud et encourager, si possible, le transfert de technologie pour la production locale de contraceptifs;
- De suivre les progrès réalisés dans le suivi et la mise en œuvre des recommandations et des mesures contenues dans la présente Déclaration et d'en rendre compte régulièrement;
- D'entreprendre un examen à mi-parcours en 2012 et un examen final en 2015 sur l'état d'avancement et les progrès accomplis dans la réalisation des actions contenues dans la présente Déclaration en vue d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de la Conférence internationale sur la population et le développement.

Nous demandons aux partenaires de développement :

- De fournir un appui technique et financier pour faire progresser la coopération Sud-Sud à travers leurs programmes.

Les participants tiennent à exprimer leur gratitude au Gouvernement indonésien pour avoir accueilli la Conférence et également pour les excellentes dispositions prises et leur merveilleuse hospitalité.
